

Jambes, le 16 décembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

« PROJET CONNEXIONS » UNE REORGANISATION DU SPW POUR DES SERVICES PLUS EFFICACES, PLUS TRANSVERSAUX ET DONT LE CITOYEN DEVIENT ACTEUR.

Le Gouvernement de Wallonie, sous l'impulsion de la Ministre de la Fonction publique, Valérie De Bue, a validé le projet d'arrêté réorganisant du Service Public de Wallonie. Dès le deuxième trimestre 2021, le SPW Support, le SPW Digital et le SPW Finances seront mis en place. Ces trois nouvelles entités auront un fonctionnement totalement transversal et offriront ainsi au Service Public de Wallonie une organisation plus moderne, plus souple. Elles renforceront et harmoniseront la coopération entre les différents métiers de l'administration.

Le SPW Support sera notamment chargé, pour l'ensemble du SPW, des ressources humaines, de la logistique mobilière et immobilière, ainsi que du support juridique.

Le SPW Finances sera notamment chargé de la fiscalité, du budget, de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité. Il rassemblera l'ensemble des métiers du SPW touchant à la gestion financière de la Région, de la perception des recettes jusqu'à l'exécution du budget.

Le SPW Digital sera chargé de l'Informatique et des développements applicatifs pour l'ensemble des services du SPW (primes énergie, délivrance des permis d'urbanisme, aides aux entreprises...)

« Cette réorganisation marque la fin d'un fonctionnement en silo au sein de l'administration. C'est un changement de perspective pour le SPW au profit des agents et au service des citoyens » précise la Ministre de la Fonction publique, Valérie De Bue.

Enfin, une direction « relation usagers et simplification » sera créée. Elle dépendra du Secrétariat Général et sera chargée de répondre aux attentes et aux besoins des citoyens au sein de tous les processus du SPW. En collaboration avec toutes les entités du SPW, elle mettra en œuvre l'excellence opérationnelle en s'assurant que les processus à destination des usagers soient conçus de manière simple et efficace (lisibilité des documents, gestion des processus, simplification des démarches...). Elle permettra enfin aux citoyens de tester les nouveaux processus et intégrera leur retour d'expérience dans l'évolution des produits proposés. Le citoyen deviendra ainsi, lui aussi, un acteur qui participe à l'évolution de son administration.